EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 juin 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente juin deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 juin 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Jérôme AUSLENDER à Cécile AUDET, Dominique ADENOT à Françoise NOUHEN, Jean-Pierre BRENAS à Géraldine BASTIEN, Dominique BRIAT à Pascal GUITTARD, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Patricia GUILHOT à Guillaume VIMONT, Jean-Pierre LAVIGNE à Edith CANDELIER, Florent NARANJO à Marianne MAXIMI, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Jean-Christophe CERVANTES**

Après l'appel, M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.
Conformément à l'article R133 du Code électoral, Monsieur le Maire préside le bureau électoral et annonce sa composition :
Mme Edith CANDELIER, Mme Françoise NOUHEN, Mme Marianne MAXIMI et M. Guillaume VIMONT.

M. le Maire constate que 7 listes de candidats ont été déposées et donne lecture de tous les candidats inscrits sur les listes.
Après la proclamation des résultats, les conseillers municipaux indiquent la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui, en cas d'empêchement, les remplaceront.

Rapport N° 1

ELECTION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES ET SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS LE 24 SEPTEMBRE 2017

Le renouvellement de la série 1 des sénateurs figurant au tableau n°5 annexé au code électoral interviendra le dimanche 24 septembre 2017 notamment dans le département du Puy-de-Dôme.

Conformément au décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et l'arrêté de Madame la Préfète en date du 20 juin 2017 fixant le nombre de délégués supplémentaires et suppléants à élire (adressé par courrier le 21 juin 2017 aux conseillers municipaux), le Conseil Municipal de Clermont-Ferrand a été convoqué le 30 juin 2017 à 18h00 pour procéder à l'élection de 139 délégués supplémentaires et 41 suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2017.

Composition du collège électoral :
La Ville de Clermont-Ferrand figurant dans la catégorie des communes de 9 000 habitants et plus, les conseillers municipaux sont délégués de droit. En outre, dans les communes de 30 000 habitants et plus, le Conseil Municipal doit élire des délégués supplémentaires et des suppléants, selon les règles énumérées aux articles L 285 et L 286 du Code électoral.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'élire 139 délégués supplémentaires et 41 suppléants.

Mode de scrutin :
L'élection a lieu sans débat, au scrutin secret à la représentation proportionnelle, avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.
L'élection des délégués supplémentaires et suppléants a lieu simultanément sur une même liste : les premiers élus dans l'ordre de présentation sont délégués supplémentaires, les suivants sont suppléants.

Dépôt des listes :
Tout conseiller municipal ou groupe de conseiller municipal peut présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués supplémentaires et suppléants. Celle-ci doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe et doit contenir les mentions suivantes :
- titre de la liste présentée
- noms, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats

Il est proposé au Conseil Municipal 7 listes dénommées :

Liste « Groupe Socialiste »
Liste « Groupe Rassemblement de la Droite et du Centre »
Liste « Groupe Communiste et Républicain Front de Gauche »
Liste « Groupe Front de Gauche-place au peuple »
Liste « Groupe Racine »
Liste « Groupe Social et Démocrate »
Liste « Ecologiste »

Remplacement des députés, sénateurs, conseiller régionaux, conseiller départementaux :

De plus, l'article L 287 du Code électoral prévoit que lorsqu'un député, un sénateur, un conseiller départemental ou un conseiller régional est conseiller municipal, un remplaçant lui est désigné sur sa présentation par le Maire.

En l'espèce, ont été désignés :
- Mme Marianne AUBIER, en remplacement de Mme Dominique BRIAT, conseillère départementale
- Mme Cristel BERNARD, en remplacement de Mme Valérie BERNARD, conseillère départementale
- M. Jean-Jacques PICARD, en remplacement de M. Jean-Pierre BRENAS, conseiller régional
- Mme Océane RIBEIRO, en remplacement de Mme Manuela FERREIRA de SOUSA, conseillère départementale

Choix de la liste des suppléants par les délégués de droit :
Dans les communes de 9 000 habitants et plus, les conseillers municipaux font connaître la liste sur laquelle seront désignés, en cas d'empêchement avéré, leurs suppléants, pour participer à l'élection des sénateurs.

Composition du bureau électoral :
En application de l'article R 133 du Code électoral, le Maire préside le bureau électoral. Celui-ci est ensuite formé par :
- les deux conseillers municipaux présents les plus âgés : Mesdames Edith CANDELIER et Françoise NOUHEN,
- les deux conseillers municipaux présents les plus jeunes : Madame Marianne MAXIMI et Monsieur Guillaume VIMONT.

Désignation du secrétaire de séance :
Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Jean-Christophe CERVANTES en qualité de secrétaire de séance.

Proclamation des résultats :
Nombre d'élus en exercice : 55

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 51
Nombre de votes blancs : 0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 51

Ont obtenu :

Liste « Groupe Socialiste »	17 suffrages
Liste « Groupe Rassemblement de la Droite et du Centre »	9 suffrages
Liste « Groupe Communiste et Républicain Front de Gauche »	7 suffrages
Liste « Groupe Front de Gauche-place au peuple »	7 suffrages
Liste « Groupe Racine »	4 suffrages
Liste « Groupe Social et Démocrate »	4 suffrages
Liste « Ecologiste »	3 suffrages

TOTAL	51 suffrages

Ont obtenu :

Nom de la liste déposée	Nombre de délégués supplémentaires	Nombre de suppléants
Liste « Groupe Socialiste »	47	14
Liste « Groupe Rassemblement de la Droite et du Centre »	24	7
Liste « Groupe Communiste et Républicain Front de Gauche »	19	6
Liste « Groupe Front de Gauche-place au peuple »	19	6
Liste « Groupe Racine »	11	3
Liste « Groupe Social et Démocrate »	11	3
Liste « Ecologiste »	8	2
TOTAL	139	41

Dans chacune des listes auxquelles des mandats de délégués supplémentaires et de suppléants ont été attribués, les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation, les premiers délégués supplémentaires, les suivants suppléants.

DELIBERATION

Sont élus les délégués supplémentaires et suppléants suivants :

La liste des délégués supplémentaires et suppléants est communicable sur demande auprès du Service des Affaires Institutionnelles.

Pour ampliation certifiée conforme,

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 juillet 2017

Le Maire,